

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2020-02-384**

Objet : Finances.
Propositions budgétaires pour l'exercice 2020

Séance du 25 février 2020

Date de convocation : 13 février 2020

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 24 (17 titulaires, 7 suppléants)

Membres votants présents : 17 titulaires / 5 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 4

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 26

Le quorum est atteint : 24/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt, le 25 février, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Gallargues le Montueux.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

O. Penin, C. Rouvière, L. Pélissier, A. Fournier, A. Dupont, A. Mégias, M. Christol, J. Téma, J. Rey, J.F. Laurent, T. Agnel, V. Martin, J.P. Bondor, P. Martinez, A. Thérond, P. Gaffard Lambon, M.J. Pellet,

Procuration : R. Crauste à M.C. Rouvière, C. Bernard à O. Penin, P. Mauméjean à M. Népoty, A. Sauzède à V. Martin

Suppléants avec voix délibérative : M. Népoty, B. Mauméjean, J.F. Serrano, D. Julien, I. Couderc

Suppléants sans voix délibérative : M. Febrer, A. Nectoux

Présence de :

Paierie Départementale : N. Sauzet, S. Nicolas

Pays de Lunel :

Conseil de développement : C. Constant, P. Sarrus

Rapporteur : M. Pierre MARTINEZ

Exposé :

Lors de sa séance du 28 janvier 2020, le Comité syndical a débattu sur les orientations budgétaires du PETR Vidourle Camargue pour l'année 2020.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif soumis à adoption pour l'exercice 2020. La présentation, ci-jointe, expose les grandes orientations de ce budget.

Comme les années précédentes il est proposé de voter le budget par chapitre.

Recettes budgétaires 2020 :

Le budget primitif 2020 proposé prend en compte les résultats de l'année 2019 soit :

- un résultat de fonctionnement de : + 11 585.60 €

- un résultat d'investissement de : + 6 862.06 €

Pour un cumul total au regard des années précédentes à reporter de :

- + 107 786.33 € en fonctionnement
- + 104 872.26 € en investissement

Section de fonctionnement :

Les chapitres de recettes de fonctionnement ouverts pour 2020 sont les suivants :

- Chapitre 70 Produits des services : 68 096.00 €
- Chapitre 74 Dotations et participations : 356 533.22 €
- Chapitre 75 Autres produits gestion courante : 5.00 €
- Chapitre 77 Produits exceptionnels : 1000.00 €
- Chapitre 002 : Résultat reporté : 107 786.33 €

Pour un total de : 533 420.55 €

Section d'investissement :

Les chapitres de recettes d'investissement ouverts pour 2020 sont les suivants :

- Chapitre 10 Dotation fonds divers Réserves : 368.88 €
- Chapitre 040 Opération d'ordre entre sections : 9 806.45 €
- Excédent antérieur reporté : 104 872.26 €

Pour un total de : 115 047.59 €

Dépenses budgétaires 2020 :

Section de fonctionnement :

Les chapitres de dépenses ouverts pour 2020 sont les suivants :

- Chapitre 011 Charges à caractère général : 200 800.00 €
- Chapitre 012 Charges de personnel : 284 000.00 €
- Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement : 25 000.00 €
- Chapitre 042 Opération d'ordre entre sections : 9 806.45 €
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 10 814.10 €
- Chapitre 66 Charges financières : 1 000.00 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 2 000.00 €

Pour un total de : 533 420.55 €

Section d'investissement :

Les chapitres de dépenses ouverts pour 2020 sont les suivants :

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 45 000.00 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 70 047.59 €

Pour un total de : 115 047.59 €

Le budget primitif 2020 du Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue s'équilibre :

- en section de fonctionnement à : 533 420.55 €
- en section d'investissement à : 115 047.59 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le principe d'un vote par chapitre des dépenses et des recettes,
- D'adopter les propositions budgétaires 2020 récapitulées sur les documents joints,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 26

Abstention : 0

Vote contre : 0

**Le Président
Pierre MARTINEZ**



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 03.03.2020
- Sa publication le : 03.03.2020
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du : 03.03.2020

Le directeur général des services, Maxime Charlier